RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01381
Numéro SIREN : 750 873 176
Nom ou dénomination : B.ILYAYO

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2019 sous le numéro de dépôt 14779

Greffe du tribunal de commerce d'Evry

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/14779

Déposant :

Nom/dénomination : B.ILYAYO

Forme juridique :

N° SIREN : 750 873 176

N° gestion : 2012 B 01381

Copie certifiée conforme
AC / 30/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14779 / 750873176

B.ILYAYO
Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : Avenue des Cévennes
91940 LES ULIS

750 873 176 R.C.S. EVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 27 SEP. 2019
Numéro: 14779

EXERCICE CLOS LE 30/04/2019

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2019

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 8 346,72 euros, dans la totalité au compte "Autres réserves".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique, gérant, prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La gérance

STATION BP
8 / à huit
EURL B. ILYAYO
Av. Des Cévennes
91940 LES ULIS
Tél. 01 69 07 68 80
R.C.S. EVRY 750 873 176

Copie certifiée conforme
AC / 30/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14779 / 750873176

cerfa N° 15948*01
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD

Désignation de l'entreprise B.ILYAYO — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise Avenue des Cevennes 91940 LES ULIS

SIRET 75087317600010

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/04/2019 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	1 136	016 1 136	
	Immobilisations corporelles *		028	500	030 476	24
	Immobilisations financières * (1)		040	200	042	200
		Total I (5)	044	1 836	048 1 611	224
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060	21 766	062	21 766
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	256	066	256
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	12 076	074	12 076
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	149 153	086	149 153
	Charges constatées d'avance *		092	1 312	094	1 312
		Total II	096	184 562	098	184 562
		Total général (I + II)	110	186 398	112 1 611	184 786

PASSIF

				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	15 000
	Ecarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	1 500
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132	55 061
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	8 347
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	79 908
Provisions pour risques et charges		**Total II**	154	
			156	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166	19 717
	Fournisseurs et comptes rattachés *		172	85 162
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 44 797)		174	
	Produits constatés d'avance		176	104 879
		Total III	180	184 786

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

Copie certifiée conforme
AC / 30/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14779 / 750873176

cerfa

(2) COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise B.ILYAYO

Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/04/2019

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	237 455
	Production vendue	biens			215		214	
		services *			217		218	191 944
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	5 799
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	435 198
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	164 159
	Variation de stocks (marchandises)*						236	1 035
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	68 640
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	3 773			244	5 103
	Rémunérations du personnel*						250	126 596
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	51 949
	Dotations aux amortissements*						254	167
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	8 832
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	1 200				
		Total des charges d'exploitation (II)					264	426 481
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	8 717
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	187
	Produits exceptionnels (IV)						290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
	Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	183
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	8 347

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 8 347 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles*						322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324	2 583			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997			
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies et octies A)*	987			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989						
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	991		Pôles de compétitivité hors CICE *(art 44. undecies)*	990						
	ZFA *(44 quaterdecies)*	345		Investissements outre-mer	344						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992						
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit				346			350	3 710		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)				655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	7 220	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	7 220	372	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Gerune ISA (0) ISACOMPTA

Copie certifiée conforme
AC / 30/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14779 / 750873176

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/04/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Copie certifiée conforme
AC / 30/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14779 / 750873176

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Copie certifiée conforme
AC / 30/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14779 / 750873176

Pour copie certifiée conforme délivrée le 30/09/2019